

## AVIS DE CONCOURS

### **71000000- Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection**

Base juridique :  
Directive 2014/24/UE

#### **I. Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice**

##### I. 1) Nom et adresses

Nom officiel : Commune de LOYETTES  
Adresse postale : 101 Rue de la Mairie, 01360 LOYETTES  
Code NUTS : FR711 Ain  
Code postal : 01360  
Pays : France  
Point(s) de contact : Jean-Pierre GAGNE – Maire ou Véronique MUSINA - DGS  
Tél : 04.78.32.70.28  
Courriel : [secretariatgeneral@commune-loyettes.fr](mailto:secretariatgeneral@commune-loyettes.fr)

##### Adresse(s) internet :

Adresse principale : [www.commune-loyettes.fr](http://www.commune-loyettes.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/>

##### I. 2) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marchespublics.ain.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via : <https://marchespublics.ain.fr/>

##### I. 3) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

##### I. 4) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

#### **II. Section II : Objet**

##### 1) Étendue du marché

###### a. Intitulé

Marché de maîtrise d'œuvre de niveau Esquisse + pour la construction du nouveau groupe scolaire Saint-Exupéry à Loyettes - concours restreint

Numéro de référence : 2021-08

###### b. Code CPV principal

71000000- Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

##### 2) Description

###### a. Code(s) CPV additionnel(s)

71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

###### b. Description des prestations :

La Commune de Loyettes a décidé de reconstruire le groupe scolaire Saint-Exupéry à proximité immédiate du groupe scolaire actuel, pour une capacité de 21 classes comprenant :

- Un pôle maternel de sept classes ;
- Un pôle élémentaire de treize + une ULIS ;
- Un restaurant scolaire ;
- Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ;

- Un parking d'environ 140 places.  
Détailé dans la note de présentation.

c. Information sur les fonds de l'Union européenne  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

### **III. Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

- 1) Conditions de participation
  - a. Critères de sélection des participants :

Le jury examinera les candidatures à l'une des critères de sélection des candidatures hiérarchisés suivants cités par ordre décroissant d'importance :

- Capacités professionnelles évaluées au regard de la qualité (notamment architecturale) et la pertinence des références présentées par le candidat ou le groupement candidat, compte tenu de la nature et de la complexité du marché ;
- Capacités techniques évaluées au regard des compétences proposées et des moyens en personnel du candidat ou du groupement candidat affectés au projet ;
- Capacités financières du candidat ou du groupement candidat.

Détailé dans le règlement de concours.

- 2) Conditions liées au marché
  - a. Information relative à la profession

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer la profession : La mission devra être exécutée par un architecte en application de la loi n° 77-2 du 3.1.1977 modifiée.

### **IV. Section IV : Procédure**

- 1) Description
  - a. Type de concours

Restreint

**Nombre de participants envisagé : 3**

- b. Critères d'évaluation des projets :

Critères détaillés dans le règlement de concours.

- 2) Renseignements d'ordre administratif
  - a. Date limite de réception des candidatures

**Date : 02/11/2021**

**Heure locale : 16 : 00**

- 3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :
- 29 novembre 2021

- 4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :
- français

- 5) Récompenses et jury
  - a. Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : oui

Nombre et montant des primes à attribuer :

Chaque concurrent ayant remis une prestation conforme au règlement du concours recevra une prime d'un montant de 40 000 EUR HT (non révisable et non actualisable), TVA en sus au taux de la réglementation en vigueur. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat. Le versement de la prime aux candidats s'effectuera sur la base de la proposition du jury dans un délai de 30 jours suivant la date de notification du courrier de rejet aux candidats dont les projets n'auront pas été retenus.

b. Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

c. Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : oui

**V. Section V : Renseignements complémentaires**

1) Informations complémentaires :

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://marchespublics.ain.fr/> — Mission de maîtrise d'œuvre de base (articles R. 2431-4 et R. 2431-5 du code de la commande publique) incluant l'EXE.

Le marché comprend également une autre mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : Ordonnancement pilotage coordination (OPC).

Candidat (ou un groupement candidat) disposant, a minima, des compétences suivantes :

- Architecture (en application de la loi n° 77-2 du 3.1.1977 modifiée sur l'architecture) ;
- Technique : structures ;
- Technique : fluides ;
- Technique : thermique ;
- Technique : courants forts et faibles ;
- Economie de la construction ;
- Paysagiste ;
- Haute qualité environnementale (HQE) ;
- Acousticien ;
- Ordonnancement pilotage coordination (OPC) = prestation supplémentaire éventuelle.

2) Procédures de recours

a. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Lyon  
Palais des Juridictions administratives  
184, rue Duguesclin  
69433 Lyon Cedex 03  
tél. : 04 78 14 10 10  
[greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)  
<http://lyon.tribunal-administratif.fr>

b. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal administratif de Lyon  
Palais des Juridictions administratives  
184, rue Duguesclin  
69433 Lyon Cedex 03  
tél. : 04 78 14 10 10  
[greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)  
<http://lyon.tribunal-administratif.fr>

3) Date d'envoi du présent avis :

**27/09/2021**